

ADHÉSION AU COMITÉ DE JUMELAGE DE CESTAS

NB - Pour participer aux activités du Comité de Jumelage de Cestas, y compris les voyages, l'adhésion est obligatoire.

Année 2024

Cotisations :

Actif : 8,00 €

Bienfaiteur : 17,00 €

Honoraire : 13,00 €

NOM, Prénom	Date de naissance	Cotisation

Règlement : { Chèque à l'ordre du Comité de Jumelage de Cestas
Espèces

Adresses mail : Pour les mineurs, ne donner que l'adresse des parents

Adresse de la famille :

N°, Voie

Code postal

Ville

Téléphone

Portable

1 - Consentement pour les données personnelles :

J'accepte que les informations nécessaires à mon adhésion, fassent objet d'un traitement destiné uniquement au fonctionnement du Comité de Jumelage de Cestas et à m'informer des événements de l'association. Les destinataires des données sont les salariés et les membres du conseil d'administration.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données personnelles (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données vous concernant

Si vous souhaitez ce droit et obtenir ces données, veuillez adresser un courrier au Comité de Jumelage de Cestas.

Fait à _____ **le** _____
Signature

2 - Autorisation d'utilisation de photos et de vidéos (droit à l'image)

Dans le cadre de publications électroniques et papier dans plusieurs langues relatives à la vie de l'association, son organisation, ses activités, et dans un objectif d'information, l'association "Comité de jumelage de Cestas" demande votre autorisation afin d'utiliser sans contrepartie les photos, vidéos et écrits produits par vous ou vos enfants.

Fait à _____ **le** _____
Signature (précédée de la mention manuscrite "Lu et approuvé")